

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

Vendredi 4 novembre 2016

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents 08

Votants : **13**

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard JULLIE

PRESENTS : Messieurs J. SOURSAC, Ch. POZZA, F. GUILLE, B. JULLIE, Mmes J. DE BARALLE, V. GROSSEAU, M. MAUREL, G. LAFARGUE

Absents excusés : Messieurs S. ABADIE, Ch. ESTUBE, F. VALETTE, N. VERDIER, Madame S. MAZET

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour tout vote lors de la séance
Madame MAZET donne tout pouvoir à Madame DE BARALLE pour tout vote lors de la séance
Monsieur VALETTE donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE pour tout vote lors de la séance
Monsieur VERDIER donne tout pouvoir à Monsieur GUILLE pour tout vote lors de la séance
Monsieur ABADIE donne tout pouvoir à Madame LAFARGUE pour tout vote lors de la séance

M. Le Maire ouvre la séance et demande que soit rajouté à l'ordre du jour, le point suivant :

- Délibération pour l'achat des bons cadeaux du personnel pour les fêtes de Noël.
Ceci afin que les bons cadeaux nous parviennent avant les fêtes.
Vote à l'unanimité pour le rajout de ce point.

Compte tenu de l'envoi tardif du compte rendu du conseil municipal précédent, M. Le Maire propose de le mettre à la signature lors de la prochaine séance, et ce afin que chacun puisse le consulter correctement.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Délibération pour l'achat des bons cadeaux du personnel pour les fêtes de Noël.**

Après quelques échanges et constat sur le fonctionnement actuel, il est décidé de reconduire le principe appliqué pour Noël 2015.

Les bons d'achats peuvent donc être commandés et attribués comme indiqué ci-dessus.

M. Le Maire soumet au vote cette solution déjà évoquée précédemment.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

13 voix POUR

0 voix CONTRE

- **Point sur les subventions pour les travaux de rénovation des mesueries et isolation de la salle des fêtes, de la Mairie et de l'école.**

M. Le Maire rappelle que lors du conseil municipal précédent, nous avons présenté les réponses des demandes faites auprès des différentes administrations. Seule la Région n'avait pas encore répondu.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous le détail de toutes les subventions définitives attribuées à la commune pour effectuer ces travaux. **(Les pourcentages sont donnés par rapport au devis global du dossier déposé, soit 134 000 €)**

- Réserve Parlementaire : 5% soit environ 7 000 €
- Préfecture (F.S.I.L : Fond Soutien à l'Investissement Local) : 35% soit environ 47 000 €
- Région : 20% soit environ 27 000 €
- Département : 20% soit environ 27 000€

En ce qui concerne le Département, il finançait normalement 50% du montant du projet Ecole et 39% du montant du projet (salle des fêtes et Mairie). Or le montant total des subventions ne peut pas excéder 80% du montant total du projet. En conséquence, le Département finance le complément permettant d'atteindre les 80% escomptés.

M. Le Maire précise, que vu le montant des subventions accordées, nous pouvons effectuer les travaux.

Pour cela, nous procéderons comme l'impose la procédure pour des montants de travaux de cette importance. Ainsi, M. Le Maire, aidé par Mme Bénech spécialiste de la CCTGV vont constituer le cahier des charges pour émettre les appels d'offres.

Deux catégories de travaux ont été définies :

- Réfection des menuiseries
- Isolation

La mise en ligne des appels d'offres devrait être faite le 15 novembre 2016 et ce, pour une durée de un mois (soit jusqu'au 15 décembre 2016). Passé cette date, l'ouverture des plis pourra avoir lieu et les entreprises choisies pourront être prévenues. Les travaux seront réalisés courant 2017.

- **Point sur le PLUI.**

M. Le Maire a participé à une réunion publique le mercredi 2 novembre dernier à Campsas. Tous les habitants des 12 communes de la CCTGV pouvaient s'y rendre. Environ 40 personnes étaient présentes. Des ateliers ont permis aux participants de faire part de leurs points de vue sur l'avenir du territoire.

La prochaine réunion ouverte à tous les élus des 12 communes aura lieu à Fabas le jeudi 15 décembre. Un compte rendu des multiples ateliers de l'année 2016 devrait y être présenté.

Au sujet du PLUI, M. Le Maire fait remarquer que 20 agriculteurs exploitants sur la commune de Fabas avaient été contactés pour un diagnostic agricole. Le document qui leur avait été remis, devait être complété et déposé soit à la CCTGV, soit en Mairie. Seuls, 4 ont répondu à ce questionnaire.

Cela est regrettable, d'autant que l'avenir agricole du territoire, économique et l'utilisation des terrains les concernent au premier plan. Souhaitons que pour les prochaines consultations, ils seront plus présents.

- **Bulletin municipal 2016.**

M. Le Maire rappelle qu'il serait bon que la commission se réunisse pour commencer l'élaboration du prochain bulletin, et ce afin qu'il soit prêt pour la distribution de Janvier 2017.

- Mme Mazet est chargée de contacter toutes les Associations afin d'obtenir leurs articles 2016.
- Mme De Baralle se charge de faire le résumé des travaux, événements et projets concernant la commune.
- M. Jullié se charge de demander à la Directrice de l'ALAE/ALSH et à la Directrice de l'Ecole de préparer leur article pour le 10 décembre prochain au plus tard.
- M. Guille et Mme De Baralle proposent de se réunir après avoir demandé à Mme Mazet ses disponibilités. Ils pourront ainsi établir une programmation pour la réalisation de la maquette du bulletin.
- Mme Lafargue précise que cette année, sa situation professionnelle ne lui permet pas d'être aussi disponible que les années précédentes pour la réalisation du bulletin municipal.

- **Décorations de Noël.**

Après avoir examiné les propositions pour cette année, il est décidé de revoir l'illumination du village.

M.GUILLE mettra l'entreprise en relation avec M.POZZA pour effectuer un nouveau choix, plus moderne. Nous faisons remarquer que même légèrement plus cher, la commune peut supporter cette dépense pour ce moment festif du village.

- **Cérémonie du 11 novembre 2016.**

Comme tous les ans, le regroupement aura lieu devant le monument aux morts dès 11h 30. M. Le Maire fera le discours d'hommage aux anciens combattants. Celui-ci sera suivi d'un apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes.

Ensuite, débutera le repas organisé par l'Association du Club des Amandiers.

Tous les conseillers sont invités à participer entièrement ou partiellement selon leur possibilité à cette cérémonie.

- **Délibération pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) :**

M. Le Maire rappelle que ce contrat permet à la commune de percevoir des aides pour le fonctionnement et investissement de l'ALAE/ALSH. Son renouvellement nécessite une délibération et est valable pour 3 ans.

Ainsi le contrat sera reconduit jusqu'en 2019.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

13 voix POUR

0 voix CONTRE

- **Délibération pour la suppression du poste animation de 28h / hebdomadaires :**

M. Le Maire précise qu'il convient de supprimer les contrats non utilisés et trop spécifiques, donc non utilisables par la suite.

Pour cela, il convient de délibérer.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

13 voix POUR

0 voix CONTRE

- **Délibération pour la suppression du poste animation de 35h / hebdomadaires :**

M. Le Maire signale, que suite à la démission d'Agent de la fonction publique de la Directrice précédente, il convient de procéder de même pour son poste de 35h hebdomadaires.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

13 voix POUR

0 voix CONTRE

1

- **Point sur le Centre de Loisirs :**

M. Jullié précise, qu'il n'y a rien de spécial sur le fonctionnement du Centre de Loisirs depuis la dernière réunion.

Nous travaillons pour l'instant avec la nouvelle Directrice pour avoir plus de rigueur administrative. En effet, nouvelle en poste depuis le mois de septembre, il faut tout de même le temps de prendre ses marques dans cette nouvelle structure. Le travail est en bonne voie.

Le lundi 21 novembre, de 17h à 18h 30, les parents, La PMI, La jeunesse et sports, les élus de Canals et de Fabas, sont invités à venir voir le nouveau fonctionnement de l'ALAE dans les nouveaux locaux. Une petite collation sera offerte pour cette occasion.

M. Jullié informe le conseil que M. Pozza s'est occupé pendant les vacances de Toussaint de commencer à résoudre le problème d'entrée dans le 2° algéco, sans passer dans la terre. Il reste à amener un peu de remblai autour de ce trottoir et le chantier sera terminé.

Pour l'École : M. Jullié demande si le principe du cinéma offert aux enfants pour Noël est maintenu.

L'accord est donné à l'unanimité des présents.

Divers :

- M. Le Maire informe le conseil que le Giro broyeur de la commune est cassé.

Les devis de réparations ont été établis :

2 Soudure :	470 €
3 Remplacement système (réparation complète)	1183 €
4 Renouvellement matériel neuf (environ)	27000 €

Après échange et avis de M. Pozza qui suit de près l'utilisation et le fonctionnement du matériel, il est décidé d'effectuer la réparation soudure de 470 €.

Une réflexion conduit à décider que le Giro ne sera plus utilisé dans les bois (lieu de dégradation). Il sera donc utilisé uniquement sur les surfaces adaptées.

Une solution d'ici deux à trois mois devra être trouvée pour le nettoyage des bois.

- Animaux errants :

M. Le Maire signale que des habitants l'ont encore appelé pour les animaux errants (chats, chiens). Ce problème avait été évoqué lors de la dernière réunion. Nous restons sur la position choisie, à savoir que la municipalité et donc les deniers publics ne sont pas là pour résoudre et assumer l'inconscience et le manque de civisme de certains. Les animaux de compagnie doivent être gérés par ceux qui choisissent d'en avoir. Il ne saurait être demandé à la commune de payer des frais de vétérinaires qui ne conduiraient pas forcément à la résolution du problème.

Nous demandons à chacun de gérer convenablement leurs animaux de compagnie.

- M. Le Maire donne un devis estimatif du coût de rénovation de l'éclairage public (enfouissement des lignes et installation des nouveaux éclairages) pour la rue du Bourg. Le coût s'élèverait à environ 48 000 € dont 40% (soit 19200 €) seraient pris en charge par le SDE.
- Mme Maurel signale que l'abribus de Miquélas a été vandalisé pendant la 2° semaine des vacances de Toussaint. (excréments, papiers brûlés, ...). Il convient de le remettre en état rapidement et de rester vigilants, pour essayer d'éviter une nouvelle dégradation.

Prochain conseil : le jeudi 1° décembre à 20 h

La séance est levée à 21h 40